

! Psst! Dans une Accorderie, les membres s'engagent à respecter un code de courtoisie et à prendre les précautions d'usage. Les professionnels doivent posséder les compétences nécessaires et satisfaire à toutes leurs obligations. De plus, les offres concernant une pratique médicale traditionnelle ou un service de nature psychologique sont refusées.

Déjà plus de 10 ans d'échange de services...

En avril 2011, L'Accorderie de Québec est devenue une coopérative de solidarité. Elle regroupe des membres utilisateurs, les AccordeurEs, et des membres de soutien.

Pour devenir membre utilisateur, vous devez souscrire une part sociale de 10\$* (remboursable en cas de départ)

Devenir membre utilisateur permet :

- d'**offrir** des services et de **bénéficier** des offres au sein du système d'échange de services ;
- de **contribuer** aux échanges collectifs;
- de **participer** aux échanges associatifs.

La coopérative appartient à ses membres; chaque AccordeurE peut participer aux différents comités de travail ou encore siéger sur le conseil d'administration.



160, rue Saint-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 3A7
(Église Jacques-Cartier)
Contact : 418.525.0258

? Saviez-vous que :
Un membre d'une Accorderie peut échanger avec un membre d'une autre Accorderie?

Des ressources à votre disposition :

- Une équipe de coordination et d'animation à votre écoute
- Une salle d'activités et de réunion, la salle Bruno Montour
- Un poste informatique accessible à tous les AccordeurEs
- Un site Internet avec votre espace membre <http://accorderie.ca/quebec/>

Nous avons également créé deux points de services en collaboration avec des organismes partenaires.

Vous pouvez y recevoir de l'information, procéder à une inscription, participer au comité vie associative...

Quartier Ste-Foy/Sillery/Cap-Rouge
La Courtepointe
3180, avenue D'amours
Contact : 418.657.3836

Quartier Vanier/Les Rivières
La Ruche Vanier
261, avenue du Chanoine-coté
Contact : 418.440.6848



Au plaisir de s'accorder !



Photos © Denis Chalifour

On s'échange toutes sortes de services en utilisant l'heure comme monnaie !

RÉSEAU D'ÉCHANGE DE SERVICES ENTRE INDIVIDUS

Ouvert à tout le monde

Un système...

Simple
Économique
Alternatif

www.accorderie.ca

* Possibilité de payer en plusieurs versements

L'Accorderie, une initiative de :



Les services échangés ont tous la même valeur!



L'Accorderie: une alternative économique!



Créer du lien social, une condition préalable aux échanges

Besoin de quelqu'un pour pratiquer votre anglais, « déboguer » un ordinateur ou promener votre chien?

Envie d'aider quelqu'un à faire des menus travaux, s'initier au violon ou réparer son vélo?

Il y a probablement unE AccordeurE prêt à échanger un tel service avec vous sans que ça vous coûte un sou!

ChacunE, en y pensant bien, a un talent ou une connaissance qui peut être utile à quelqu'un d'autre. À L'Accorderie, on s'échange toutes sortes de services dans un esprit d'entraide, de coopération et d'égalité. Plus de 1 000 services sont proposés.

DES ÉCHANGES NON MONÉTAIRES

Quand on donne un service, on est payé en heures. Quand on reçoit un service, on paie en heures.

Le temps, et non l'argent, devient notre monnaie d'échange. Une monnaie sociale au service d'un système économique alternatif où chacun peut trouver sa place.

UN SYSTÈME SIMPLE ET ÉQUILIBRÉ

Chaque heure échangée est comptabilisée dans un compte temps individuel, accessible sur le site web de L'Accorderie*. Pour que le système fonctionne, il suffit de donner autant que l'on reçoit. C'est simple et économique!

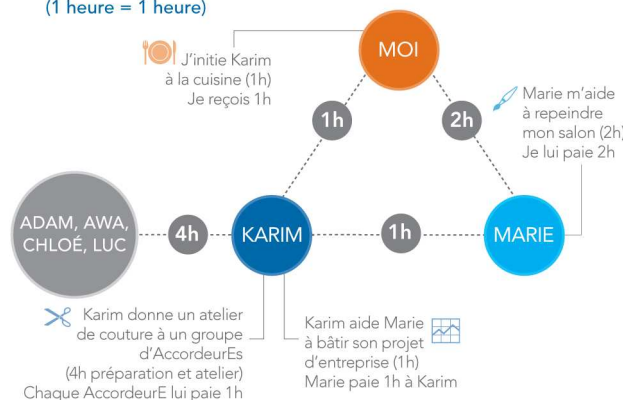
* Un membre peut aussi téléphoner ou se rendre à L'Accorderie pour avoir accès à la liste des services offerts.

Mise sur pied en 2002, par la Caisse d'économie solidaire Desjardins et la Fondation Saint-Roch de Québec, L'Accorderie a pour mission de développer un réseau d'échange de services accessible à toutes les personnes qui désirent améliorer leurs conditions de vie, notamment au plan social et économique, et ainsi combattre la pauvreté et l'exclusion sociale.

3 TYPES D'ÉCHANGES

1. Des échanges individuels
2. Des activités collectives d'échange :
 - Groupe d'achats
 - Crédit solidaire
 - Autres, selon L'Accorderie
3. Des échanges associatifs (entre les AccordeurEs et leur Accorderie)

Exemple d'échanges individuels (1 heure = 1 heure)



CATÉGORIES DE SERVICES ÉCHANGÉS

- Accompagnement, gardiennage, animaux
- Administration, emploi, organisation
- Informatique, bureautique
- Transport, déménagement
- Travaux, entretien, jardinage
- Cuisine, alimentation
- Artisanat, couture, vêtements
- Langues, littérature
- Arts, culture, éducation
- Sports, loisirs, animation
- Santé, maternité, esthétique
- Hébergement, voyage
- Divers

LES PRINCIPES DE BASE

1. Une heure de service rendu égale une heure de service reçu
2. L'échange repose sur le temps, non l'argent
3. Équilibre dans les échanges
4. De l'échange et non du bénévolat
5. Prise en charge de L'Accorderie par les AccordeurEs



Photos © Denis Chalifour, Jérôme Spaggiari

LE FONCTIONNEMENT

Chaque AccordeurE met à la disposition des autres ses compétences et savoir-faire sous la forme d'offres de services. Chaque offre apparaît dans l'espace réservé aux membres sur la page web de L'Accorderie. Lorsqu'unE AccordeurE trouve une offre qui l'intéresse, il lui suffit de contacter la ou les personnes qui offrent ce service.

LE RÉSEAU ACCORDERIE

Il existe plusieurs Accorderies au Québec, qui fonctionnent toutes selon les mêmes principes. Elles sont réunies au sein du Réseau Accorderie.